

Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2021-500 modifiant le Règlement de zonage 1406 et le Règlement 1412 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin de créer la zone A-998 à même une partie de la zone A-916, d'assujettir la zone A-998 au PIIA, d'y prévoir des dispositions particulières et d'y autoriser certains usages agricoles et commerciaux (district des Maraîchers)	23 août 2021 14 septembre 2021

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 20 septembre 2021.

Marie-Claude Bérubé

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert